

TRANSPORTS SCOLAIRES : INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS

Les inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2021-2022 s'effectueront **exclusivement en ligne depuis le site internet de la Région des Pays de la Loire**. Elles seront **ouvertes du 07 juin au 18 juillet 2021**, cependant il est fortement conseillé de procéder à l'inscription avant fin juin. Passé le délai du 18 juillet 2021, une majoration de 20 euros par enfant sera appliquée.

Accédez aux inscriptions en ligne en quelques clics sur www.aleop.paysdelaloire.fr

Sur le site internet, suivez le chemin d'accès suivant : Transport scolaire > Inscription et paiement > Inscriptions Transport scolaire...

- Cliquez sur « Créer un compte » s'il s'agit de la **1ère fois que vous inscrivez votre enfant** aux transports scolaires et laissez-vous guider. Vous recevrez la carte de transport fin août dans votre boîte aux lettres.
- S'il s'agit **d'un renouvellement**, renseigner vos identifiants de connexion puis mettez à jour les informations concernant votre/vos enfant(s).

À noter : la carte de transport scolaire est valable 5 ans et doit donc être conservée d'une année à l'autre (duplicata payant). Elle sera réactivée à distance lors du renouvellement de l'inscription.

Le saviez-vous ? Le car est un moyen de transport économique, notamment avec la mise en place de la gratuité pour le 3^{ème} enfant !

Pour les abonnements combinés transport en car jusqu'à la gare de Pont-Château puis en train à destination de Redon ou Nantes : une seule inscription sur le site Aléop est nécessaire mais l'élève aura 2 cartes : une carte scolaire valable 5 ans et une carte TER renouvelable tous les ans. À l'inverse pour les situations de garde alternée, les élèves auront une seule carte avec double trajet qui permettra à l'enfant de badger sur deux véhicules différents.

Renseignements : Service Transports de la Communauté de communes : 02 40 88 25 27



Transports scolaires

Votre carte doit être conservée d'une année à l'autre.

Elle sera rechargée à distance à la rentrée suite au renouvellement en ligne de votre inscription et de votre paiement.
Toute carte jetée sera facturée 10 €

Pour la rentrée prochaine, j'adopte le bon réflexe !

Aléop
Pays de la Loire
Scolaire